



Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption

Distr. limitée
4 septembre 2019
Français
Original : anglais

Groupe d'examen de l'application
Première partie de la reprise de la dixième session
Vienne, 2-4 septembre 2019

Projet de rapport du Groupe d'examen de l'application sur les travaux de la première partie de la reprise de sa dixième session, tenue à Vienne du 2 au 4 septembre 2019

Additif

VI. Questions diverses

1. Le Gouvernement des Émirats arabes unis, pays hôte de la huitième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, a été remercié et le secrétariat a été prié d'informer le Groupe de l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence.

2. La Secrétaire a fourni les informations ci-après sur les préparatifs de la huitième session de la Conférence : a) le projet d'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Conférence avait été arrêté lors de consultations informelles tenues le 28 février 2019 ; b) un accord entre l'ONUDC et le Gouvernement des Émirats arabes unis, le pays hôte, avait été signé le 30 juillet ; c) les invitations avaient été envoyées le 15 août et la note d'information à l'intention des participants serait prête sous peu ; d) la Conférence se tiendrait au Centre national d'exposition d'Abou Dhabi ; e) en étroite coordination avec le secrétariat, le Gouvernement du pays hôte avait créé un logo et un site Web pour la Conférence, qui serait bientôt mis en ligne ; f) l'appel à candidatures pour l'organisation de manifestations spéciales avait été publié et serait également diffusé auprès des missions permanentes dans un message spécial, et la date limite pour l'envoi des candidatures avait été repoussé au 30 septembre 2019 ; et g) la Conférence serait précédée de trois manifestations qui se tiendraient les 14 et 15 décembre : une à l'intention de la jeunesse, organisée par le Gouvernement du pays hôte ; la Conférence générale annuelle du Partenariat international contre la corruption dans le sport ; et une réunion rassemblant les autorités anticorruption et les organismes publics de vérification des comptes.

3. Un orateur a rappelé que sa délégation avait demandé au secrétariat de fournir aux États parties, avant la huitième session de la Conférence et par écrit, des informations sur la durée prévue du deuxième cycle, compte tenu du rythme auquel avançaient les examens, et sur les incidences budgétaires des retards pris. Un autre orateur a rappelé que les termes de référence du Mécanisme avaient fait l'objet de longues négociations et que, bien que les examens de pays du premier cycle soient bientôt terminés, ceux du deuxième cycle connaissaient des retards. Il a également été rappelé que le plan de travail de l'ensemble des organes subsidiaires de la Conférence arrivait à son terme et qu'un nouveau plan devait être examiné et adopté,



dans la mesure où il pourrait donner des orientations quant aux futurs travaux du Groupe, y compris la durée de ses sessions. Sur ce point, il a également été noté que toute décision relative au plan de travail pluriannuel serait étroitement liée au programme de travail du Groupe et que le secrétariat devrait participer aux débats.

4. Plusieurs intervenants ont en outre souligné que le Groupe devait commencer à débattre de la phase d'examen suivante, comme le prévoyaient les dispositions du paragraphe 40 des termes de référence, à savoir que « [a]u cours de la phase d'examen suivante, chaque État partie fournit, dans ses réponses à la liste de contrôle détaillée pour l'auto-évaluation, des informations sur les progrès accomplis par rapport aux observations contenues dans les rapports d'examen précédents ». Ainsi, les États parties devaient également fournir, selon qu'il conviendrait, des informations indiquant si l'assistance technique demandée en relation avec leurs rapports d'examen de pays avait été accordée. Certains orateurs ont noté que l'inscription à l'ordre du jour du nouveau point proposé par la Suisse pourrait être un moyen d'établir des pratiques sur la façon dont les États devaient rendre compte des mesures prises et que le Groupe pourrait mieux comprendre les mesures et pratiques susceptibles d'être utiles.

5. Il a été noté que l'expérience d'autres mécanismes d'examen s'agissant du passage de la première à la deuxième phase pourrait être utile. La Secrétaire a informé le Groupe que ces travaux étaient déjà en cours et que les informations y relatives seraient présentées à la Conférence dans le cadre du rapport du secrétariat sur le renforcement des synergies avec d'autres organes d'examen. Une oratrice a fait référence à un projet de résolution de la Conférence proposé par son Gouvernement et qui préconisait notamment la tenue de délibérations sur la prochaine phase du Mécanisme.

6. En réponse aux observations formulées, la Secrétaire a appelé l'attention sur les deux éléments à examiner, à savoir la durée du deuxième cycle de la première phase du Mécanisme et l'organisation de la deuxième phase. Elle a noté que les consultations informelles sur les méthodes de travail des organes subsidiaires pourraient également porter sur l'avenir du Mécanisme, et assuré que le secrétariat était prêt à appuyer ces consultations.

7. Plusieurs orateurs ont présenté les mesures prises dans leur pays aux fins de l'application de la Convention ainsi que les bonnes pratiques et les difficultés recensées. Plusieurs orateurs ont indiqué que de nouveaux cadres juridiques avaient été adoptés pour renforcer les capacités des autorités à prévenir et à combattre efficacement la corruption et à en recouvrer le produit. De nouvelles institutions, telles que des organes spécialisés dans la prévention, les enquêtes et les poursuites, ainsi que des tribunaux nationaux et des équipes spéciales anticorruption, avaient été créées. Il a été souligné que les nouvelles technologies étaient déjà utilisées ou allaient être mises en service afin d'accroître la transparence des opérations des administrations publiques et de renforcer les capacités des autorités à détecter et à prévenir efficacement les infractions de corruption et à enquêter sur celles-ci. Certains orateurs ont cité des exemples de coopération réussie, tels que des services d'assistance technique, des ateliers et des visites d'étude avec d'autres États, y compris des exemples de coopération Sud-Sud. Un orateur a noté avec satisfaction les bonnes pratiques présentées par d'autres orateurs et suggéré que les rapports thématiques du secrétariat sur les conclusions des examens de pays, lorsqu'ils énuméraient les bonnes pratiques, devraient mentionner les États parties qui appliquaient ces bonnes pratiques, en particulier s'agissant de la création de tribunaux nationaux anticorruption, afin de faciliter l'échange d'informations.